

LUCIBEL SA

COMPTES ANNUELS 2020



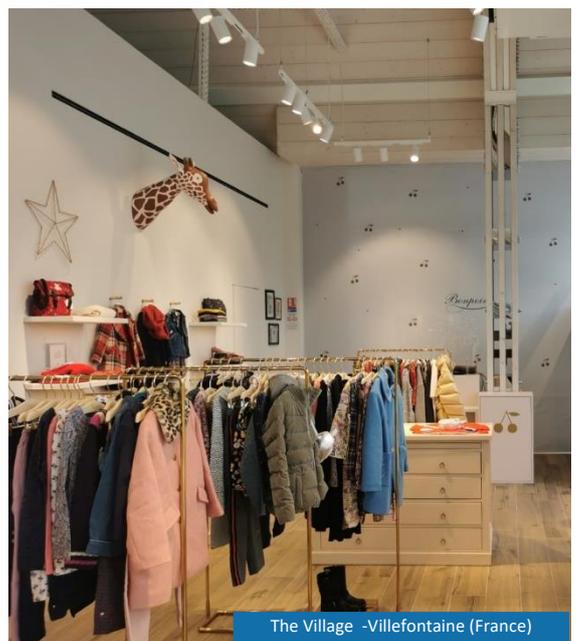
Bijouterie Mohedano, Toulouse (France)



Laboratoire Pierre Fabre, Gaillac (France)



Les billards bretons (France)



The Village - Villefontaine (France)

BILAN

ACTIF - Données en K€	Notes	Brut 31/12/2020	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	3	3 132	(2 420)	712	888
Immobilisations corporelles	4	1 004	(647)	357	454
Immobilisations financières	5	18 315	(10 132)	8 183	8 219
Total de l'actif immobilisé		22 451	(13 199)	9 252	9 561
Stocks et en-cours	6	2 360	(440)	1 920	1 984
Créances clients et comptes rattachés	7	2 866	(2 324)	542	463
Autres créances	8	4 075	(838)	3 237	3 654
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	9	454		454	455
Charges constatées d'avance		129		129	175
Total de l'actif circulant		9 884	(3 602)	6 282	6 732
Ecarts de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		32 335	(16 801)	15 534	16 292

PASSIF - Données en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social		2 807	14 193
Primes d'émission		523	42 784
Report à nouveau			(49 130)
Résultat de l'exercice		(15)	(5 175)
Subventions d'investissement		11	15
Provisions réglementées		164	151
Total des capitaux propres	10	3 490	2 838
Autres fonds propres	11	1 142	1 185
Provisions pour risques et charges	12	327	347
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	1 522	735
Emprunts et dettes financières diverses	14	4 246	5 991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	1 425	1 644
Dettes fiscales et sociales	16	1 177	762
Autres dettes	17	2 205	2 790
Total des dettes		10 575	11 922
Ecarts de conversion passif			
Total du passif		15 534	16 292

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2020	2019
Chiffre d'affaires net	18	6 307	8 594
Autres produits d'exploitation	19	451	551
Total produits d'exploitation		6 758	9 145
Achats consommés	20	(3 733)	(4 454)
Autres achats et charges externes	21	(2 346)	(2 722)
Impôts, taxes et versements assimilés		(185)	(258)
Charges de personnel	22	(2 921)	(3 809)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	23	(375)	(1 004)
Autres charges d'exploitation		(3)	(49)
Total charges d'exploitation		(9 564)	(12 296)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 805)	(3 151)
RESULTAT FINANCIER	24	2 960	(1 855)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		155	(5 006)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	(569)	(514)
Impôts sur les bénéfices	26	399	345
RESULTAT NET		(15)	(5 175)

SITUATION NETTE

Données en K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investiss ^t	Prov. réglementées	Total
Au 31 décembre 2018	14 193 496	14 193	42 784	(37 766)	(11 364)	25	142	8 014
Affectation de résultat				(11 364)	11 364			-
Subvention d'investissement						(10)		(10)
Dotation aux provisions réglementées							9	9
Résultat net de la période					(5 175)			(5 175)
Au 31 décembre 2019	14 193 496	14 193	42 784	(49 130)	(5 175)	15	151	2 838
Affectation de résultat				(5 175)	5 175			-
Imputation des pertes		(11 521)	(42 784)	54 305				0
Subvention d'investissement						(4)		(4)
Dotation aux provisions réglementées							13	13
Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions gratuites	25 160	5	(5)					-
Augmentation de capital résultant de la souscription de 692 966 actions au prix de 1€ (net de frais)	692 966	130	528					659
Résultat net de la période					(15)			(15)
Au 31 décembre 2020	14 911 622	2 807	523	0	(16)	10	164	3 490

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

GÉNÉRALITÉS	6
Note 1 Principes et méthodes comptables	7
Note 2 Faits marquants de l'exercice	9
NOTES RELATIVES AU BILAN	12
Note 3 Immobilisations incorporelles	12
Note 4 Immobilisations corporelles	13
Note 5 Immobilisations financières	13
Note 6 Stocks et en-cours	14
Note 7 Clients et comptes rattachés	14
Note 8 Autres créances	15
Note 9 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	15
Note 10 Capitaux propres	15
Note 11 Autres fonds propres	18
Note 12 Provisions pour risques et charges	19
Note 13 Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	19
Note 14 Emprunts et dettes financières diverses	20
Note 15 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20
Note 16 Dettes fiscales et sociales	20
Note 17 Autres dettes	21
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	22
Note 18 Chiffre d'affaires	22
Note 19 Autres produits d'exploitation	22
Note 20 Achats consommés	22
Note 21 Charges externes	23
Note 22 Effectifs et charges de personnel	24
Note 23 Dotations et reprises aux amortissements et provisions	25
Note 24 Résultat financier	25
Note 25 Résultat exceptionnel	26
Note 26 Impôts	26
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	28
Note 27 Engagements hors bilan	28
Note 28 Evénements postérieurs à la clôture	29
Note 29 Transactions avec les parties liées	29
Note 30 Honoraires des commissaires aux comptes	30
Note 31 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	31
Note 32 Tableau des filiales et des participations	32

GÉNÉRALITÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, principalement en France, de solutions technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière) et le bien-être.

Lucibel SA comprend deux établissements, l'un à Rueil Malmaison et l'autre, le siège social situé à Barentin (Normandie). La Société emploie 48 collaborateurs au 31 décembre 2020 et a généré un chiffre d'affaires de 6,3 M€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Elle disposait également de deux autres implantations géographiques : une à Lorient, qui regroupe la force commerciale dédiée aux clients de l'ouest de la France et l'autre à Olivet, qui gérait l'activité lumineuses sur pied. Ce dernier bureau a été fermé au début du 2nd semestre 2020.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels). Ils sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2020, les besoins de financement de la Société ont été principalement couverts par la souscription de 2 nouveaux emprunts de 500 K€ chacun dans la cadre du dispositif des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et par l'augmentation de capital d'environ 700 K€, résultant de la souscription d'actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions (voir note 10.1)

Au 31 décembre 2020, la Société dispose d'une trésorerie brute de 454 K€ et des capitaux propres de 3 490K€.

A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en autres fonds propres, et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à 1 142 K€ et 1 521 K€ dont un montant total à plus d'un an de 2 316 K€ (compte tenu du classement des prêts garantis par l'Etat en dettes moyen terme).

Pour poursuivre son développement et financer son activité, la Société cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle a donc sollicité la Caisse d'épargne Ile-de-France pour obtenir une ligne de Prêt Garanti par l'Etat complémentaire de 500 K€. La Société a également reçu une réponse positive de la Banque Populaire d'Alsace pour compléter le Prêt Garanti par l'Etat accordé à Lorenz Light Technic, filiale de la Société, à hauteur de 370 K€. Le montant a été débloqué le 15 mars 2021.

Enfin, dans le cadre de l'opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) initiée en juillet 2020, la Société pourrait encore renforcer ces capitaux propres à hauteur d'un peu plus de 2,8 M€ en fonction des exercices de BSAR.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré en 2020 un crédit d'impôt recherche de 130 K€ et un crédit d'impôt innovation de 9 K€. Compte tenu du fait que Lucibel SA est en déficit fiscal et de son statut de PME au sens communautaire, la Société demande le remboursement de l'ensemble des crédits impôt recherche et innovation auxquels elle est éligible.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, frais de recherche et développement.....	1 à 3 ans
Licences et logiciels.....	1 à 3 ans

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété, le cas échéant, d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.5. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises et de composants. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées, étant précisé que la Société bénéficie également d'un contrat d'assurance de ses créances clients.

1.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Le poste Produits constatés d'avance comporte en particulier la plus-value résiduelle sur la cession du site de Barentin, qui est reprise tout au long de la durée de location (engagement de 10 ans au moment de la signature du bail en avril 2019).

1.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite comptabilisé par la Société au titre de l'exercice 2020 s'est établi à 177 K€. Sur ce montant, la Société a bénéficié de reports pour un montant de 151 K€ dans le cadre des mesures prises par le gouvernement. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à 40 K€ au 31 décembre 2020.

1.10. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.11. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France et de façon très limitée, en Europe et en Afrique. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction.

Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec des demandes de paiements d'avance.

1.14. Orientation industrielle

La Société a organisé, depuis le 2nd semestre 2015, la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée, ou nécessitant une *customisation* pour s'adapter à la demande des clients, sur son site de production et d'assemblage de Barentin (Normandie), ce qui permet de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport.

La fabrication des autres produits est confiée à des sous-traitants européens ou asiatiques, permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de l'activité. La plateforme de Barentin gère depuis le 1^{er} semestre 2016, la logistique et effectue également des travaux de recherche et développement.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se font soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 - Faits marquants de la période

L'année 2020 a été marquée par les événements suivants :

Liquidation de Cordel

Au cours du 1^{er} semestre 2020, la structure du groupe Lucibel a été modifiée avec la sortie du périmètre de consolidation de Cordel, filiale détenue à 100 % par la Société et spécialisée dans l'éclairage de commerces. Depuis plusieurs mois, cette filiale était confrontée à d'importantes difficultés opérationnelles et à une baisse structurelle de ces ventes, notamment en raison de la progression des ventes sur internet. Début 2020, le Conseil d'administration de Lucibel a décidé de cesser son soutien financier à sa filiale ce qui a entraîné une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Rouen. Compte tenu des éléments portés à sa connaissance, le Tribunal a décidé, dans un jugement rendu le 14 janvier 2020, la liquidation directe de Cordel.

Un début d'année prometteur

La Société avait débuté l'année 2020 sur une dynamique commerciale très forte : grâce à sa fabrication essentiellement française, réalisée sur son site de Barentin (76), la Société a réussi, en début d'année 2020, à développer son activité dans tous ses segments de marché sans subir les tensions intervenues sur les approvisionnements en provenance d'Asie. Ainsi son chiffre d'affaires a enregistré sur les deux premiers mois de 2020 une progression exceptionnelle, puisque son chiffre d'affaires cumulé à fin février représentait à fin février 2020 le double de celui réalisé à fin février 2019 (1 904 K€ contre 948 K€). La crise sanitaire et les mesures de confinement mises en place pour faire face à l'épidémie de COVID 19 ont brutalement interrompu cette dynamique commerciale.

Crise sanitaire du COVID 19

Dès l'annonce des mesures de confinement par le gouvernement le 16 mars 2020, le Groupe a décidé de recourir au dispositif de chômage partiel pour la quasi-totalité de son personnel. En effet, la crise du Covid-19 a eu un impact immédiat sur les clients de la Société qui ont différé leurs nouvelles commandes. Les autorisations ont été accordées par les DIRECCTE concernées pour les établissements de Barentin et de Rueil-Malmaison et ont été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2020.

La Société a repris partiellement son activité sur son site de Barentin à compter du 14 avril 2020 afin de servir certaines commandes clients et a élargi progressivement son activité à compter du 11 mai 2020.

Par ailleurs, la Société a activé l'ensemble des dispositifs mis en place au bénéfice des entreprises : report d'échéances bancaires pendant 6 mois, report (à l'initiative de la région Normandie) des remboursements des avances consenties, report de paiement des charges sociales, négociation de Prêts de trésorerie Garantis par l'Etat (PGE). La Société et ses filiales ont ainsi obtenu l'accord de plusieurs banques pour la mise en place de PGE à hauteur de 2,1 M€.

Licenciement économique de 9 personnes

Afin d'adapter sa structure à son activité, la Société a décidé d'initier le licenciement économique de 9 salariés. En effet, compte tenu du contexte, la Société a décidé de ne pas maintenir d'activité *Retail* et de traiter le segment de marché des commerces uniquement au sein de sa filiale Lorenz Light Technic qui intervient déjà auprès des acteurs de la grande distribution. La Société a également décidé de fermer son bureau d'Olivet dans un souci de rationalisation de ses fonctions support.

Attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 25 juin 2019, aux termes de sa 8^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR). Le 30 juillet 2020, chaque actionnaire de LUCIBEL a reçu gratuitement un BSAR par action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14 193 496 BSAR ont été émis.

Quatre BSAR permettent de souscrire à une action nouvelle LUCIBEL au prix d'exercice de 1 € par action, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 3 548 374 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 3 548 374 €.

Les 14 193 496 BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris et sont cotés depuis le 28 juillet 2020 sur une ligne spécifique et intitulés « BSAR » (ISIN : FR0013525953).

La durée de vie des BSAR a été fixée à vingt-quatre mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 29 juillet 2022 inclus.

En fonction de l'évolution du cours de l'action, la Société pourra procéder au remboursement des BSAR attribués et encore en circulation, à un prix unitaire de 0,01 euro, si la moyenne du cours de clôture de l'action LUCIBEL (pondérée par les volumes de transaction de l'action LUCIBEL) calculée sur dix jours de bourse consécutifs excède de 20% le prix d'exercice de 1 euro, soit 1,2 euro (cf. modalités détaillées présentées dans l'annexe 1 du communiqué de presse du 24 juillet 2020).

Au 31 décembre 2020, 2 771 864 BSAR ont été exercés donnant lieu à la création de 692 966 actions nouvelles, soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 692 966€. A cette même date, il restait donc en circulation 11 421 632 BSAR pouvant donner lieu à la création de 2 855 408 actions nouvelles et à une augmentation de capital de 2 855 K€.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 3 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions nettes de la période s'élèvent à 380 K€. Elles correspondent principalement aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés (375 K€), à des licences et logiciels (5 K€) exploités par les structures de recherche et développement. Le montant des sorties et reclassements correspond au montant des immobilisations en cours qui ont été transférées dans le compte d'immobilisations sur l'exercice.

En K€	Brevets, Frais de recherche et développement	Licences et logiciels	Fonds de commerce et autres immo. Incorporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2019	2 217	350	311	2 877
Acquisitions	375	5		380
Sorties/reclassements	(125)			(125)
Valeur Brute au 31 décembre 2020	2 467	354	311	3 132
Amortissements au 31 décembre 2019	(1 656)	(332)	(1)	(1 989)
Dotations	(422)	(9)		(431)
Amortissements au 31 décembre 2020	(2 079)	(341)	(1)	(2 420)
Valeur nette au 31 décembre 2019	561	18	310	888
Valeur nette au 31 décembre 2020	389	14	310	712

Dans les immobilisations incorporelles figure le fonds de commerce de la société Confidence rachetée en 2018 et qui a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine en 2019. La durée de cet actif étant illimitée, la Société a procédé à un test de dépréciation qui a conduit à ne pas constater de dépréciation de cet actif.

NOTE 4 - Immobilisations corporelles

En K€	Terrain	Batiment	Mat Outillage industriel et mat labo	Installations générales et agencements	Materiel de manutention	Matériel informatique	Mobilier de bureau	Immo. corp. en cours	Total
Valeur Brute au 31 déc. 2019	87	0	428	199	47	137	69	21	988
Acquisitions			11	1		19		17	47
Sorties / reclassements								(31)	(31)
Valeur Brute au 31 déc. 2020	87	0	439	200	47	156	69	6	1 004
Amortissements au 31 déc. 2019	0	-	(281)	(70)	(41)	(92)	(50)		(534)
Dotations			(51)	(21)	(3)	(29)	(9)		(113)
Reprises									-
Amortissements au 31 déc. 2019	-	-	(332)	(91)	(44)	(121)	(59)	-	(647)
Valeur nette au 31 déc. 2019	87	0	146	129	6	46	19	21	454
Valeur nette au 31 déc. 2020	87	0	106	109	3	35	10	6	357

NOTE 5 - Immobilisations financières

En K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2019	14 088	4 107	156	18 351
Acquisitions			21	21
Sorties	(52)		(5)	(58)
Valeur Brute au 31 décembre 2020	14 036	4 107	172	18 315
Dépréciations au 31 décembre 2019	(6 022)	(4 106)	(4)	(10 132)
Dotations				-
Reprises				-
Dépréciations au 31 décembre 2020	(6 022)	(4 106)	(4)	(10 132)
Valeur nette au 31 décembre 2019	8 066	1	152	8 219
Valeur nette au 31 décembre 2020	8 014	1	168	8 183

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des titres de participation s'établit à 8 014 K€ contre 8 066 K€ au 31 décembre 2019.

Les provisions pour dépréciation des titres de filiales déficitaires en 2020 s'élèvent à 6 022 K€ dont les 2/3 environ concernent la dépréciation des titres Cordel, filiale dont la liquidation a été prononcée au début de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des créances rattachées à des participations est quasiment nulle. En effet, la Société a décidé de provisionner fin 2019 la totalité des créances de sa filiale Cordel.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée, le cas échéant, à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2020, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à 117 K€, des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de 49 K€, des prêts au personnel à hauteur de 6 K€. Les dépôts et cautionnements ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 K€.

NOTE 6 - Stocks et en-cours

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	2 360	2 583
Dépréciations cumulées.	(440)	(599)
Valeur nette	1 920	1 984

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2020 s'établit à 1 920 K€ contre 1 984 K€ au 31 décembre 2019.

Le stock comprend à la fois la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation et la valeur nette des composants utilisés par la société dans le cadre de son activité de production et d'assemblage.

NOTE 7 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	2 866	2 797
Dépréciations cumulées.	(2 324)	(2 334)
Valeur nette	542	463

En valeur nette, le montant des « *Créances clients et comptes rattachés* » comptabilisé fin 2020 reste à un niveau équivalent à celui de la fin de l'exercice précédent.

La Société a décidé de compléter la dépréciation des créances commerciales détenues sur sa filiale Lucibel Africa à hauteur 86 K€, le recouvrement de ces créances étant incertain sur les exercices à venir.

Par ailleurs, pour les créances domestiques, il convient de rappeler que la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage de type « confidentiel ». Au 31 décembre 2020, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 1 047 K€ contre 1 498 K€ à fin décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères est non significative.

NOTE 8 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Personnel et organismes sociaux.	1	4
Etat – TVA	82	87
Etat - Impôt société - Crédit d'impôts	356	404
Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage	555	806
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	47	481
Débiteurs divers	305	132
Comptes courants Groupe	2 729	2 574
Dépréciations cumulées.	(838)	(834)
Total autres créances	3 237	3 654

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 356 K€ au 31 décembre 2020 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche (CIR), soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€) et le montant du CIR 2020 (130 K€) Compte tenu de la crise sanitaire, le montant du CIR 2019 a été encaissé par la Société en avril 2020 et ne figure donc pas dans le montant des créances dues par l'Etat.
- à une créance de crédit impôt innovation (9 K€) ;
- à des dégrèvements de cotisations foncières des entreprises au titre des exercices 2019 et 2020 à percevoir pour un montant de 119 K€ ;
- à un remboursement de CVAE de 21 K€, les acomptes versés au titre de 2020 excédant le montant définitif à payer.

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage (475 K€), ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (80 K€).

NOTE 9 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont quasi exclusivement libellées en euros.

Au 31 décembre 2020, la Société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 10 - Capitaux propres

10.1. Capital social

Suite à l'adoption par l'assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2020 des 17^{ème} et 18^{ème} résolutions, la Société a imputé la totalité du report à nouveau déficitaire sur le compte « *Prime d'émission* », puis a procédé à la réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de diminution de la valeur nominale des actions. En conséquence de cette réduction de capital, la valeur nominale des actions a été modifiée et est passée d'un montant unitaire de 1 euro à un montant unitaire d'environ 0,1882 euro.

Par ailleurs, compte tenu de l'opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2020 en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2019, 692 966 actions nouvelles ont été émises suite à l'exercice de 2 771 864 BSAR (position arrêtée au 31 décembre 2020). Ces émissions d'actions ont donné lieu à une augmentation de capital nette de frais de 659 K€ dont 528 K€ portés au compte de « *Primes d'émission* ».

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 2 807 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 14 911 622 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2020, 9% du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding, et 9,3% par le fonds d'investissement Aster Capital. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2020, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

10.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées. La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2019, neuf programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2016 à 2019 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 1 185 000 BSPCE ont été attribués, 530 500 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2020, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 300.000 BSPCE. Une synthèse des opérations d'émission de BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2018	767 584	4,00
Attribués	175 000	1,00
Exercés	-	-
Annulés	(266 334)	4,94
Solde au 31 décembre 2019	676 250	2,85
Attribués	300 000	0,97
Exercés	-	-
Annulés	(321 750)	3,62
Solde au 31 décembre 2020	654 500	1,61

Au 31 décembre 2020, 204 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables à ce jour, avec des prix d'exercice variant de 2,02 € à 4,55 € suivant les attributions.

10.3. Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Les plans d'attributions d'options de souscription d'actions de 2014 à 2015 sont toujours en cours. 40 000 options ont été attribuées à des prix compris entre 3,75 et 9,50 €. 32 500 ont été annulées suite au départ des bénéficiaires et aucune option n'a été exercée pour ces plans sur les exercices antérieurs.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice et 44 000 options ont été annulées car devenues caduques.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2018	60 750	6,88
Attribués		
Exercés		
Annulés	(9 250)	6,50
Solde au 31 décembre 2019	51 500	6,95
Attribués		
Exercés		
Annulés	(44 000)	7,50
Solde au 31 décembre 2020	7 500	3,75

10.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un deuxième programme d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période

d'acquisition (fixée au 17 mars 2019). Sur la 2nde attribution, 10 000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 3 avril 2020).

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter, comme le précédent, sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 67 400 AGA. Les attributions d'actions gratuites faites en juillet 2020 sont en cours d'acquisition jusqu'au 9 juillet 2022.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2018	29 660
Attribuées	
Acquises	(15 160)
Annulées	(4 500)
Solde au 31 décembre 2019	10 000
Attribuées	67 400
Acquises	(10 000)
Annulées	
Solde au 31 décembre 2020	67 400

NOTE 11 - Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin en 2014, au titre « du soutien régional aux investissements des entreprises ». Cette aide a consisté en l'octroi de deux prêts à taux nul, respectivement de 800 K€ et 950 K€.

Dans le cadre des dispositifs mis en place par la région Normandie suite à la crise sanitaire du COVID-19, le remboursement des avances a été suspendu à compter de mars 2020, pour une période de 6 mois. Les remboursements sur l'exercice 2020 ont donc représenté un montant de 43 K€.

Début 2021, la Société a demandé et obtenu un rééchelonnement de la dette restante à compter du 1^{er} mars 2021, avec un allègement des mensualités pendant 12 mois.

Le tableau ci-dessous présente le nouvel échéancier de cette avance au 31 décembre 2020 :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	166	975	0	1 142

NOTE 12 - Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2020
Provision pour risque produit	96	94		(96)	94
Autres provisions pour risques	251	150	(158)	(11)	233
Total provisions	347	244	(158)	(107)	327
En exploitation	96	96		(96)	96
En financier	11	50		(11)	50
En exceptionnel	240	98	(158)		181

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêté des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations. Ces provisions concernent essentiellement des risques prud'hommes et un litige avec un fournisseur.

NOTE 13 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2020, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, hors découverts bancaires, sont les suivantes :

Libellé	Durée	Montant initial	Début	Fin	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
COFACE	Assurance export	74	01/01/14	31/03/20		74		74
BRED	36 mois + 6 mois de report (*)	396	22/12/17	22/06/21	67			67
CIC	60 mois + 6 mois de report (*)	570	31/10/18	30/04/24	114	266		380
CIC PGE	Différé de 2 ans + 4 ans	500	10/06/20	10/05/26	0	447	53	500
Caisse d'épargne PGE	Différé de 2 ans + 4 ans	500	13/06/20	13/05/26	0	447	53	500
Intérêts Corus					1	0		1
TOTAL		2 040			182	1 235	106	1 522

(*) report accordé par la banque dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

(**) Prêt Garanti par l'Etat

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CM-CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2020 ;

- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2020, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2020 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2020, soit 380 K€, malgré le bris de covenant.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a obtenu deux Prêts Garantis par l'Etat (PGE) de 500 K€ chacun. La Société a d'ores et déjà confirmé auprès de ces établissements de crédit qu'elle optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans à compter de juin 2022. L'échéancier présenté ci-dessus tient compte de ces choix.

NOTE 14 – Emprunts et dettes financières diverses

Dans ce poste du bilan, figure le montant des dettes de la Société vis-à-vis de ces filiales. A fin décembre 2020, il s'élève à 4 246 K€ contre 5 991 K€ au 31 décembre 2019.

NOTE 15 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs.	1 140	1 326
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	285	318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 425	1 644

La baisse enregistrée s'explique principalement par la baisse d'activité de la Société qui a dû rationaliser ses achats.

NOTE 16 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales	1 001	599
Dettes fiscales	175	163
Dettes fiscales et sociales	1 177	762

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et pour rémunérations variables liées à l'activité 2020 à régler par la Société au cours du 1^{er} semestre 2020. Au 31 décembre 2020, ce poste comprend également le report de charges sociales accordé à la Société dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement suite à la crise sanitaire. Ce report de charges s'élève à 271 K€ pour les cotisations URSSAF et à 151 K€ pour les cotisations retraite. Le remboursement est prévu sur les exercices 2021 et 2022. Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA et au prélèvement à la source à reverser en janvier 2021 et à une quote-part de la CFE du site de Barentin (85 K€) pour laquelle la Société a demandé un report de paiement car elle doit faire l'objet d'un dégrèvement (voir note 8 ci-dessus).

NOTE 17 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Clients créditeurs	95	150
Créditeurs divers	77	294
Produits constatés d'avance	2 033	2 346
Autres dettes	2 205	2 790

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

Le poste « *Créditeurs divers* » inclut principalement les compléments de prix à verser respectivement dans le cadre du rachat de Lorenz (36 K€) et de LuciConnect (37 K€).

Enfin, le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente. La plus-value reconnue au titre de 2020 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en Produits d'exploitation tandis que la plus-value résiduelle de 2 033 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 18 - Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages de nouvelle génération issues de la technologie LED.

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 6 307 K€ contre 8 594 K€ en 2019. Près de 92% du chiffre d'affaires enregistré en 2020 a été réalisé en France ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à 525 K€.

NOTE 19 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée	(124)	102
Production immobilisée	238	103
Subventions d'exploitation		
Transferts de charges d'exploitation	62	64
Autres produits	275	282
Autres produits d'exploitation	451	551

La Société a enregistré une diminution de sa production stockée au cours de l'exercice.

La production immobilisée correspond à une partie des frais de personnel de recherche portés par la Société. L'augmentation constatée entre les deux exercices s'explique principalement par une allocation de ressources supplémentaires pour les missions de recherche au cours de l'exercice 2020.

Le poste « *Transfert de charges* » est principalement constitué des reclassements des coûts relatifs aux opérations de restructuration en charges exceptionnelles.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 246 K€.

NOTE 20 - Achats consommés

Ce poste se décompose comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Achats matières premières	2 238	2 295
Variation de stocks matières premières	(154)	(94)
Achats de marchandises	1 367	1 985
Variation de stocks de marchandises	253	224
Droits de douane sur achats de marchandises	30	44
Achats consommés	3 733	4 454

La Société achète des composants et matières premières pour pouvoir assurer son activité de production et d'assemblage et également des produits finis lorsqu'elle ne peut en assurer elle-même la production. Les achats de matières premières sont restés stables entre les deux exercices. En revanche les achats de marchandises ont fortement diminué par rapport à l'exercice 2019 et cette évolution est à mettre en perspective avec l'évolution des ventes de marchandises.

NOTE 21 - Charges externes

Les « *Charges externes* » s'établissent sur l'exercice écoulé à 2 346 K€ contre 2 722 K€ en 2019 et se décomposent ainsi :

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
Achats d'études	323	73	250	345,4%
Fournitures non stockables et petit équipement	90	140	(51)	-36,1%
Locations mobilières	154	158	(4)	-2,6%
Locations immobilières	301	328	(27)	-8,2%
Charges locatives / entretien des locaux	85	73	12	16,3%
Entretien, réparation, maintenance	55	118	(62)	-52,8%
Assurances	75	82	(7)	-8,6%
Personnel intérimaire ou détaché	51	37	14	38,1%
Honoraires	451	709	(258)	-36,4%
Publicité, catalogues, expositions	67	120	(53)	-44,1%
Frais de Transport	326	508	(182)	-35,9%
Voyages et déplacements - Réceptions	119	202	(83)	-41,2%
Affranchissement / téléphone / internet	76	112	(36)	-32,1%
Services bancaires	33	32	1	4,3%
Autres	139	30	109	363,7%
Autres achats et charges externes	2 346	2 722	(376)	-13,8%

Le poste « *Achats d'études* » progresse fortement entre les deux exercices et correspond aux prestations de service auxquelles la Société a recours pour son activité LuciConnect (qui a été absorbé par la Société en novembre 2019).

La baisse significative du poste « *Honoraires* », s'explique par :

- la réduction des honoraires d'Etoile Finance, holding de Monsieur Granotier (réduction de 114 K€)
- la réduction des honoraires des commissaires aux comptes au titre de leur mission sur l'exercice (économie de 70 K€).
- à une renégociation de certains contrats.

Les baisses enregistrées au niveau des postes « *Fournitures non stockable et petits équipements* », « *Frais de transport* », « *Voyages et déplacements* », « *Publicité* » sont étroitement liées au niveau d'activité. Ces évolutions s'expliquent en grande partie par la crise sanitaire et ses conséquences : baisse d'activité et donc des frais de transports, limitation des déplacements pendant les périodes de confinement d'où réduction des dépenses engagées pour les déplacements du personnel, suspension des salons,

Le poste « *Autres* » comprend des dépenses d'études pour le LiFi non récurrentes à hauteur de 100 K€, d'où l'augmentation enregistrée entre les deux exercices.

NOTE 22 - Effectifs et charges de personnel

22.1 Effectifs

Au 31 décembre 2020, l'effectif total s'élève à 48 contre 60 fin 2019. Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres (cadres dirigeants et autonomes)	27	31
Non cadres et agents de maîtrise	21	29
Total Effectif	48	60

22.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à 2 921 K€ contre 3 809 K€ en 2019. Au cours de l'exercice, la Société a eu recours au dispositif de chômage partiel mis en place dans le cadre de la crise sanitaire. La Société a encaissé environ 270 K€ de l'Etat au titre de ce dispositif.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à 40 K€ au 31/12/2020.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 0,34 %
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : cadres 44%, techniciens et agents de maîtrise 35%, ouvriers et employés (17%)
- Table de mortalité : INSEE 2019
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du Commerce de gros.
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

NOTE 23 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se ventilent de la façon suivante :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	544	649
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	564	1 025
Dotations aux provisions pour risques et charges	41	101
Sous total dotations aux amortissements et aux provisions	1 150	1 775
Reprises sur provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	(733)	(505)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(41)	(266)
Sous total reprises aux amortissements et aux provisions	(774)	(771)
Total net	375	1 004

Le poste « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » est principalement constitué d'amortissements des frais de R&D.

NOTE 24 - Résultat financier

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	10	10
Reprise de provisions	11	51
Produits des immobilisations financières	3 008	3 065
Autres produits financiers	41	4
Produits financiers	3 070	3 130
Pertes de change	(13)	(17)
Dotations financières aux provisions	(55)	(4 654)
Pertes sur créances liées à des participations		(185)
Intérêts et autres charges financières	(42)	(129)
Charges financières	(110)	(4 985)
Résultat financier	2 960	(1 855)

Les produits des immobilisations financières comprennent le versement de dividendes par la société Procédés Hallier pour un montant de 3 000 K€ et les intérêts sur les comptes courants des différentes filiales de la Société.

Les autres produits financiers correspondent essentiellement à un boni de fusion, le complément de prix de la société LuciConnect (qui a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine fin 2018) basé sur l'activité 2020 et les prévisions d'activité pour 2021 ayant été revu à la baisse compte tenu du ralentissement enregistré sur cette activité.

Pour rappel, sur l'exercice précédent, les dotations financières aux provisions sont liées à la décision prise par le tribunal de Commerce de Rouen, début janvier 2020, de liquider Cordel, filiale de la Société. Cette liquidation est intervenue à la suite de la déclaration de l'état de cessation des paiements constaté début janvier. La décision de liquidation a conduit la Société à provisionner la totalité des créances rattachées à Cordel à hauteur de 4 097 K€ et à enregistrer une dépréciation complémentaire de 557 K€ sur les titres Cordel afin de les provisionner à 100%.

Sur 2020, les dotations financières aux provisions sont principalement constituées dans le cadre d'un appel en garantie de la Société sur un compte de Cordel dont elle serait caution.

Les intérêts et autres charges financières comprennent des intérêts sur comptes courants pour 33 K€ et des intérêts d'emprunts à hauteur de 8 K€. Ceux-ci ont été réduits sur l'exercice 2020 du fait de la suspension des remboursements d'emprunts accordée par les banques dans le cadre de la crise sanitaire.

NOTE 25 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et/ou dont la survenance est rare.

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produit/(Perte) sur cession		5
Mali sur rachat d'actions		(26)
Dotations aux amortissements exceptionnels sur immobilisations		(233)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(440)	
Charges exceptionnelles	(199)	(183)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	16	
Produits exceptionnels	7	81
(Dot.) / Rep. provisions	47	(158)
Total	(569)	(513)

Sur l'exercice 2020, la perte exceptionnelle nette de 569 K€ correspond essentiellement à :

- des charges exceptionnelles de restructuration à hauteur de 177 K€ ;
- des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs qui correspondent à des acomptes fournisseurs non imputés sur des factures et à des facturations de l'organisme Ecosystem/Recylum suite à des déclarations rétroactives pour le traitement des déchets électriques et électroniques pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- une provision de 82 K€ pour les Crédits Impôts Recherche (CIR) des exercices 2014 et 2015 dont une partie a été contestée par l'administration fiscale et qui doit être restituée à l'Etat ;
- diverses provisions pour risque d'exploitation (7 K€) ou dossiers prud'hommaux (9 K€) ;
- des reprises de provision pour 158 K€ pour des risques soldés au cours de l'exercice.

NOTE 26 - Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur les bénéfices	230	219
Crédits d'impôt	168	125
Impôts sur les bénéfices	399	345

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020 par la Société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de 45 526 K€ dont 29 271 K€ dans le cadre du régime d'intégration fiscale. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de 1 M€ par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant 1 M€.

La Société a comptabilisé en 2020 en produits d'impôts l'économie d'impôt générée par ses filiales Procédés Hallier et Lorenz Light Technic dans le cadre de l'intégration fiscale, respectivement pour 153 K€ et 77 K€ et l'ensemble des crédits d'impôt auquel elle est éligible, pour un montant global de 139 K€ (CIR et CII), y compris la régularisation du CIR 2019 (29 K€).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 27 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2020, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2019. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

27.1 Engagements de location

Dans le cadre de la cession d'une partie de son site industriel de Barentin, la Société a pris un engagement ferme de location de 10 ans au travers d'un bail ayant pris effet le 8 avril 2019. Le loyer annuel pour les 2 premières années s'élève à 340 K€ HT, puis à 395 K€ HT pour les 8 années suivantes. Une franchise de loyer de 3 mois a été accordée pour la 2^{ème} année.

Au 31 décembre 2020, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 3 253 K€.

La Société loue des bureaux à Rueil-Malmaison au travers d'un bail commercial ayant pris effet le 12 avril 2019 pour une durée de neuf ans, avec possibilité de résiliation anticipée à la fin de chaque période triennale moyennant un préavis de 6 mois. Le loyer annuel hors taxes est de 36 K€.

Au 31 décembre 2020, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 46 K€.

La Société loue des bureaux à Lorient au travers d'un bail commercial ayant pris effet le 1^{er} octobre 2019 pour une durée de neuf ans avec possibilité de résiliation anticipée à compter du 1^{er} avril 2020 moyennant un préavis de 6 mois. Le loyer annuel hors taxes est de 5 K€.

Au 31 décembre 2020, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 2,5 K€.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2020 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à 134 K€.

27.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 13. Par ailleurs, pour cet emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31/12/2020, il reste 380 K€ à rembourser sur cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence et dont le montant initial était de 570 K€.

27.3 Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu dans l'attente du paiement complet du prix de cession le nantissement de l'ensemble des titres cédés.

27.4 Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 562 K€. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair rembourse progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif généré sur le semestre courant. Aucun remboursement n'est intervenu au 31 décembre 2020. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 332 K€.

27.5 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, la Société bénéficie au 31 décembre 2020 d'une garantie représentant 90% du montant des emprunts souscrits soit un total de 900 K€.

27.6 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

La Société a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 24 K€ convertis à la date de clôture.

Au 31 décembre 2020, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 28 - Evènement postérieur à la clôture

Le début d'année 2021 reste marqué par l'impact de la crise sanitaire : le secteur tertiaire (bureaux notamment) sur lequel intervient principalement la Société sous la marque Lucibel Pro, devrait rester modérément actif jusqu'à la sortie de la crise sanitaire. A ce jour, la Société a trop peu de visibilité pour chiffrer précisément l'impact des mesures prises par le gouvernement sur l'activité mais elle reste très vigilante sur tous les postes de dépenses afin d'ajuster au mieux sa structure au volume d'activité.

NOTE 29 - Transactions avec les parties liées

29.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du conseil d'administration et au Directeur Général ont été définis respectivement au cours du conseil d'administration du 9 janvier 2020 et du 9 juillet 2020 et ont été revus lors du conseil d'administration du 29 avril 2021, en ce qui concerne l'arrêté des rémunérations variables dues au titre de 2020.

Dans le cadre d'une mission confiée par le Conseil d'administration à l'un des administrateurs, une rémunération exceptionnelle de 10 K€ lui a été versée au cours de l'exercice.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 360 K€ en 2020 contre 515 K€ en 2019.

100.000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au cours de l'exercice au prix d'exercice de 0,97 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur Brepson, Directeur Général de Lucibel SA en cas de révocation sans juste motif ou de non renouvellement du mandat à son échéance (50 K€). Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

29.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

Le tableau ci-dessous ne présente que les transactions résultant d'une convention règlementée, les autres transactions avec les parties liées ayant été conclues aux conditions normales de marché.

31/12/2020 - En K€, net	Société actionnaire (Etoile Finance)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Charges d'exploitation	(36)

NOTE 30 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société pris en charge au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 55 K€ au titre de leur mission.

NOTE 31 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

31.1 Créances

31/12/2020 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	4 107	4 107	
Prêts	55	6	49
Autres immobilisations financières	117		117
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 447	2 447	
Autres créances clients	353	353	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	438	438	
Groupe et associés	2 729	1 072	1 657
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	47	47	
Débiteurs divers	859	859	
Charges constatées d'avance	129	129	
TOTAUX	11 283	9 460	1 823

31.2 Dettes

31/12/2020 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 522	182	1 235	106
Avances conditionnées	1 142	166	975	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 251	1 251		
Personnel et comptes rattachés	231	231		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	770	770		
Etat et autres collectivités publiques	175	175		
Groupe et associés	4 246	4 246		
Autres dettes	106	106		
Produits constatés d'avance	2 033	246	983	805
TOTAUX	11 476	7 373	3 193	910

NOTE 32 - Tableau des filiales et participations

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres (i)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances (ii) consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
Diligent Factory (Chine)	KRMB 4 503	17	100%	500	-	-	-	-	-	-	Chiffres de l'exercice 2018 Société en sommeil
Lucibel Suisse	K CHF 1100	(192)	100%	902	-	14	-	-	-	-	Chiffres de l'exercice 2020 Société en cours de liquidation
Cordel	K€ 120	(4 420)	100%	4 205	-	-	-	-	-	-	Chiffres de l'exercice 2019 Société en cours de liquidation
Lucibel Asia (Chine HK)	KHKS			50							Chiffres de l'exercice 2017 Société en cours de liquidation
Procédés Hallier	K€ 18	4 882	100%	6 533	6 533	(1 334)	-	1 676	407	3 000	Chiffres de l'exercice 2020
Lucibel Africa	KMAD 1 000	(253)	80%	73	-	11	-	118	(97)		Chiffres de l'exercice 2020
Line 5	K€ 10	(721)	100%	10	-	922	-	802	(47)		Chiffres de l'exercice 2020 Au 31 décembre 2020 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 615
Lorenz	K€ 20	1 708	100%	1 481	1 481	(1.255)	-	1 733	181		Chiffres de l'exercice 2020
2 – Participations (10% à 50% du capital détenu)											
SLMS	K€ 500	(357)	50%	250	-	106	-	0	155		Chiffres de l'exercice 2020 Au 31 décembre 2020 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 106
Citéclair	K€ 100		20%	24	-	-	-	-	-		Chiffres 2020 non disponibles
Lucibel Middle East	KAED 100	(1 500)	40%	8	-	29	-	438	(0)		Chiffres de l'exercice 2020

(i) Y compris résultat de l'exercice

(ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers